

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T137-2025**Portant réglementation temporaire de stationnement et d'occupation du domaine public,
Tournage société GOODCOP, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 28 août 2025 de Madame SEVEYRAC Morgane, représentant la société GOODCOP, pour le stationnement de camions et l'installation de barnums pour le tournage de séquences d'un téléfilm, rue César Geoffray, rue François Villard et place du Planil

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant le tournage, il y a lieu de réglementer le stationnement et l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société GOODCOP est autorisée à stationner ses camions techniques face au 1bis rue César Geoffray et rue François Villard dans le cadre de leur tournage.

La société GOODCOP est autorisée à installer un barnum cantine ainsi que 2 camionnettes cantine sur la place du Planil.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable les 19 et 20 septembre 2025 de 8h à 23h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société GOODCOP est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, La société GOODCOP, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Madame SEVEYRAC Morgane

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 09 août 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le :

10/08/25

